refusant de margarine à Wattrelos a débité de la margarine sans les mentions réglementaires : trente francs d'amende. — Une contravention analogue est reprochée à Jean Baillieul, épicier à Wattrelos ; les pains de margarine n'avaient pas la forme cubique et ne portaient pas l'empreinte « margarine » : trente francs d'amende.

CONTRE LA FOURCHE. — Lundi soir vers cinq heures, Louis Carette, 19 ans, journalier, demeurant à Hem, au hameau des Trois Baudets, se trouvait dans la rue de Soubise à Roubaix, en compagnie d'un diversée, et aujourd'hui les parents Lagent Gautier voulut l'emmener au poste ; Carette sortit un couteau de sa poche pour l'en menacer. Quinze jours de prison et cinq francs d'amende à Louis Carette.

AFFAIRES DIVERSES. — Ernest Prouvost, 20 ans, journalier à Tourcoing, a volé des pneuvots et des cartouches : un mois de prison. — Charles Gilbert, 25 ans, journalier à Roubaix, vol et ivresse en récidive correctionnelle, dix jours de prison et cinquante francs d'amende.

NORD

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION OU DE CRÉDIT. — M. l'abbé Lemire, député, est nommé membre de la Commission chargée de préparer la répartition du crédit ouvert au chapitre 26 du budget du ministère du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, au profit des associations ouvrières de production ou de crédit.

Madame, Nous avons l'honneur de vous informer que vous trouverez aux *Galeries Lilloises*, un choix incomparable de **Confections pour Dames** à des prix très avantageux. 7319

PAS-DE-CALAIS

UNE CAGE AUX « MOLETTES » AUX MINES DE DROCOURT. — Avant-hier, vers quatre heures, au moment où la descente du personnel allait commencer, un grave accident s'est produit à la fosse Parmentier n. 1 des mines de Drocourt. La cage qui faisait les manœuvres, est montée aux « molettes ».

Fort heureusement, la cage descendante et la cage montante ne contenaient personne. Si l'accident s'était produit quelques minutes plus tard, une catastrophe rappelant celle de la fosse la Naville, se serait produite.

Les dégâts ne sont que purement matériels. Le travail a pu reprendre dans la journée. Une enquête est ouverte.

AISNE

INCENDIE DU TISSAGE DE DE LA HERIE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers une heure du matin, un incendie s'est déclaré dans un des bâtiments du tissage de La Hérie. Rien n'a pu être préservé.

Le tissage comprenait une soixantaine de métiers et occupait de soixante-dix à quatre-vingts ouvriers. Vingt ménages vont se trouver sans travail. Les dégâts sont évalués à 110.000 francs.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*

LA FERMENTATION HUMAINE

par le Dr Félix De Backer

Prix 2 fr ; et 2 fr. 50 par poste. 4979

LES SERVICES RAPIDES

entre la France et l'Angleterre

Nous sommes informés que de notables améliorations vont être apportées par la Compagnie du chemin de fer du Nord et par celle du South-Eastern and Chatham Railway, dans l'organisation des services rapides entre Paris-Londres, par les deux grandes voies de Boulogne-Folkestone et de Calais-Douvres.

La principale innovation est la création d'un service nouveau d'après-midi tout à fait rapide. Dans la série de Paris-Londres, un grand train rapide de 1re et 2e classes, composé en grandes voitures à couloir et à bogies du dernier type, avec wagon-restaurant, partira de Paris à 4 heures soir pour arriver à Boulogne à 6 h. 50, en correspondance avec un bateau luxueux et rapide, de Boulogne à Folkestone, qui permettra aux voyageurs d'arriver à Londres (Charing-Cross) à 10 h. 45 soir, c'est-à-dire après un voyage de 6 h. 45 seulement.

De Londres à Paris, le service nouveau d'après-midi permettra aux voyageurs de partir de Londres à 2 h. 20 du soir et de Boulogne à 6 h. 17 ; d'arriver à Paris à 9 h. 15 du soir, traînant une durée totale de trajet de 6 h. 55 seulement ; sur le parcours français, le train sera également composé avec de grandes voitures à couloir et à bogies, comportant un wagon-restaurant, etc.

Ce service nouveau ne constitue pas la seule amélioration apportée dans les relations franco-anglaises via Boulogne et Calais ; les services existants ont été également accélérés.

C'est ainsi que le train partant actuellement de Paris à 8 h. 40 matin et dont le départ sera avancé à 8 h. 15 permettra aux voyageurs d'arriver à Londres via Boulogne, à 5 h. 45 soir, au lieu de 4 h. 55, réalisant ainsi une diminution de parcours de 45 minutes, et surtout arrivant en temps utile pour trouver à Londres la correspondance avec tous les grands rapides de l'après-midi dans toutes les directions :

Manchester, Liverpool, Leeds, Streffield, Nottingham, Leicester, Bradfort, Newcastle, Edimbourg.

Les deux grands services rapides, via Calais, qui se partagent la faveur de la haute clientèle internationale, bénéficient des réductions analogues dans la durée des parcours des grands trains et des grands bateaux, qui les assurent, en réalisant le maximum de confort, grâce à la mémoire de tous les perfectionnements connus en fait de matériel de chemin de fer et de navigation.

CHEMIN DE FER DU NORD. — LE DERBY D'EPSOM. — A l'occasion du Derby d'Epsom, la Compagnie du chemin de fer du Nord mettra en distribution, les 1er, 2 et 3 juin avec retour jusqu'aux 7, 8 et 9 juin 1902, par les gares ci-après, à destination de Londres, des billets d'excursion, valables six jours en 2e et 3e classes. Ces billets donnent droit à une gratuité de bagages de 25 kilos :

Aller. — Tourcoing, 9 h. 45 ; Roubaix, 9 h. 53 ; Croix-Wasquehal, 9 h. 58 ; Lille, 11 h. 25 ; Calais-Maritime, arrivée 1 h. 26 matin ; départ, 1 h. 59 ; arrivée à Londres à 5 h. 32 matin.

— Retour. — Londres, départ, 9 heures soir ; Calais-Maritime, arrivée minuit 24 ; départ 1 h. 25 ; Lille, 3 h. 12 ; Croix-Wasquehal, 3 h. 32 ; Roubaix, 3 h. 37 ; Tourcoing, 3 h. 50 ; Douai, 6 h. 42 ; Valenciennes, 6 h. 18 matin.

Prix des billets aller et retour pour Londres, droits de port compris. — Tourcoing, 37.45 et 26.10. — Roubaix, 37.25 et 25.95. — Croix-Wasquehal, 37.10 et 25.85. — Lille, 37.00 et 25.80.

M. FÉVRIER & Cie

TAILLEURS

2 et 4, Grande-Rue, ROUBAIX

Vestons alpaga et Costumes coutil enfants

6059

BELGIQUE

DERNIER TRAVAIL AU SÉNAT. — Le rapport de la Commission spéciale chargée, par le Sénat, d'examiner diverses questions d'éligibilité restées en suspens devant lui, vient d'être distribué. Cette Commission était composée de MM le duc d'Ursel, président, Claeys, Bommert, Dupont, Wiener, Van Vreckem, Lapperre, le baron Ortlan de Kirry, le chevalier Descamps et Leger, rapporteur. Il résumé toutes les questions soumises à son examen. Déjà, du reste, antérieurement, le Sénat avait nommé une Commission spéciale, en 1901, pour examiner une question particulière, et ses conclusions, confirmées par la presque unanimité des membres de la Haute Assemblée, avaient revêtu une « valeur morale égale à celle de son règlement ». Il est probable que les conclusions de la Commission de cette année auront le même sort heureux.

Parmi les questions les plus importantes que la Commission ait résolues figurent celles-ci : 1° les sénateurs provinciaux doivent-ils être domiciliés dans la province qui les élit ? 2° peuvent-ils avoir fait partie d'un autre conseil provincial que celui qui les élit ? 3° à quelle époque faut-il posséder les conditions d'éligibilité ?

A la première et à la deuxième questions la Commission a répondu « oui ». La troisième question était plus délicate. En effet, on se trompe généralement sur la solution qu'elle comporte. Avant la révision de la Constitution, il suffisait de posséder les conditions d'éligibilité au moment de l'élection. La Commission estime qu'il suffit de les réunir au moment de la vérification des pouvoirs, sauf en ce qui regarde le cens. Le citoyen qui forme le cens par l'impôt, doit prouver l'avoir acquitté, soit par lui, soit par son auteur, pendant l'année antérieure et être imposé pour l'année courante, au moins jusqu'à concurrence, patentes comprises, du chiffre d'impôté du dernier inscrit de la liste supplémentaire. Tandis que celui qui se prévaut d'un revenu cadastral de 12.000 francs doit uniquement prouver qu'il possédait ce revenu le 1er janvier de l'année courante.

Telles sont les principales décisions de la Commission du Sénat. Elles sont encore inédites.

UNE VICTIME DU JEU A THUIN. — Il y a environ deux mois, Eugène-Alexis Monti, né à Olettat (Corse), capitaine d'infanterie française pensionné, chevalier de la Légion d'honneur, arrivait à Thuin, où il devint un des assidus du cercle des jeux.

Monti perdit l'argent dont il était porteur. Il partit et depuis on ne le revit plus. Hier, on l'a retrouvé blotti dans le grenier de l'Hotel de France. Pendant quinze jours, il était resté sans nourriture. Il a déclaré qu'il avait voulu mourir de faim.

UN DRAME A LA HESTRE. — Le nommé Victor Hoyaux, a tiré cinq coups de revolver sur un ouvrier zingueur, Strault-Dehon, contre qui il avait une vieille rancune.

COUR D'ASSISES DU BRABANT. — Mardi, sous la présidence de M. le conseiller du Roy de Blicquy, s'ouvrira la deuxième session des assises du Brabant. Une seule affaire au rôle : celle de l'assassinat de Joséphine Claisseur, d'Etterbeek. C'est son mari, Armand-Léonard Dumez, qui en est accusé. Les débats dureront deux jours. — Miles.

BRUXELLES

UNE CURIEUSE AFFAIRE. — Il y a quelque temps, une jeune femme en traitement à la Maternité de Bruxelles, donnait le jour à une fillette ; elle avait déclaré s'appeler Alice Denis.

A son entrée dans l'établissement et pendant son séjour elle avait fait la connaissance d'une femme mariée nommée Marie Melis, demeurant à Bruxelles. Cette dernière, qui avait mis au monde un enfant mort, avait consenti à prendre chez elle l'enfant d'Alice Denis moyennant 20 francs par mois.

Les deux femmes quittèrent l'établissement ensemble et l'enfant fut emporté par la nourricière.

Depuis ce moment la jeune mère ne donna plus signe de vie et oublia même d'envoyer les gages de la femme Melis ; celle-ci écrivit à l'adresse que lui avait donnée Alice et elle reçut par retour du courrier une lettre, signée exactement des noms et prénoms de la mère. L'informant qu'elle n'avait jamais eu d'enfant.

On juge de l'étonnement de la femme Melis qui, avec l'enfant, se rendit chez la signataire de la lettre. En effet, celle-ci, une jeune fille d'excellente famille, âgée de dix-huit ans, n'était pas la mère.

On prévint le Parquet, qui ouvrit une enquête, et on fut convaincu que la mère avait pris le nom et le prénom de la jeune fille pour cacher sa faute.

Après de longues recherches on a découvert dans un village des environs de Gand une paysanne répondant au signalement de la fausse Alice Denis. Elle a été amenée à Bruxelles et conduite au Palais de Justice, où un juge d'instruction l'a interrogée. Les internes et des sages-femmes de la Maternité l'ont tous reconnue. La jeune fille a fait des aveux.

POUR LES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DES ANTILLES. — Deux grandes fêtes sont organisées à Bruxelles au profit des victimes de la Martinique. En voici le détail :

Mardi, 3 juin, à deux heures et demie, grand concert de charité, organisé au Théâtre Royal des Galeries Saint-Hubert, au profit des survivants de la Martinique et de Saint-Vincent, avec le gracieux concours de Mmes Jeanne Paquot, Feltem, Oxombre, G. Bastien, H. Strasy, I. Mercier, Maud d'Orby, Van Loo, de Vriès, Frederik, Gavelle, Berthias, de Rion ; de MM. Imbert de Latour, Segurin, Nicolay, Ambreville et Lasse, du Théâtre Royal de la Monnaie et du Théâtre des Galeries ; de MM. Chomée, professeur de déclamation au Conservatoire de Bruxelles ; Lamarre, Merck, etc.

Les 7 et 8 juin, à deux heures précises, grandes fêtes militaires, dans le Hall du Parc du Cinquantenaire, au profit des victimes de la catastrophe des Antilles, avec le concours des 38e et 39e batteries à cheval, de l'école normale de gymnastique, et d'escrime, des cyclistes du régiment des carabiniers, du régiment des grenadiers, des 1er et 2e guides, du 3e régiment d'artillerie, du détachement du train et toutes les musiques de la garnison. Les portes du Hall seront ouvertes à partir de une heure pour les personnes munies de cartes prises à l'avance. Les guichets ne seront accessibles au public qu'à une heure et demie. Les bureaux de location sont établis 105, rue Royale, et à la caserne Prince-Albert (caserne des grenadiers), tous les jours, jusque cinq heures. Ces fêtes militaires s'annoncent comme un énorme succès. — Miles.

COURTRAI

DÉCORATIONS CIVIQUES. — La médaille de seconde classe est décernée à MM. E. Heugebert, sergent, et H. Terry, brigadier de police de la ville de Courtrai (Flandre-Occidentale), en récompense des services qu'ils ont rendus au cours de leur vingt-cinq années de services.

UNE MANIFESTATION CATHOLIQUE. — Dimanche prochain 1er juin, toutes les sociétés catholiques de la ville se réuniront dans le jardin de l'Esplanade, vers cinq heures du soir, pour se rendre, musique en tête, à la demeure des élus catholiques.

Le cortège suivra l'itinéraire suivant : rues Veerstraat, Longue-des-Pierres, de Tournai, Saint-Georges, des Grandes-Halles, place de la Station, rue du Chemin de Fer, Marché aux Grains, Grand-Place, et rue de la Lys.

Les députés et sénateurs catholiques assisteront au défilé puis se joindront à la Commission organisatrice pour se rendre à l'« Union catholique » où ils recevront les félicitations de leurs électeurs.

UN ACCIDENT DE VOITURE. — Vendredi à midi, une voiture attelée d'un cheval et conduite par M. Jules Samyn Peters, brasseur à Houle (Watermoleni), a heurté contre un arbre du boulevard du Nord. Par suite du choc, M. Samyn a été projeté sur la chaussée. Quand on l'a relevé il avait une jambe fracturée. Le blessé a été reconduit à son domicile.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. Dumortier, vice-président. — Dello Achille, 21 ans, tisserand à Courtrai, est condamné par défaut à 50 fr. d'amende ou 10 jours de prison pour avoir porté un coup de pied à une jeune fille. — De groote Albin, 32 ans, sans domicile fixe ; Bert Georges, 22 ans, scieur à Dottignies ; Carpreux Emile, 30 ans, journalier à Roubaix, et Dumortier Gustave, 42 ans, abatteur à Herseaux, sont cités, les trois premiers pour avoir donné à Dumortier des coups qui l'ont rendu malade. Dumortier est inculpé d'avoir porté des coups aux autres. Ils sont condamnés : le premier, à 3 mois de prison ; le deuxième, à 8 jours de prison avec sursis de 5 ans ; et le troisième, à 1 mois de prison ; le quatrième est acquitté, n'étant trouvé en légitime défense. — Vanthorre Desire, boucher à Mouscron, est condamné : 1. à 8 jours de prison et 25 francs d'amende ou 8 jours de prison pour outrage envers le commissaire de police adjoint de Courtrai ; 2. à 1 mois de prison et 50 fr. d'amende ou 15 jours de prison pour coups envers la même personne ; 3. à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison pour ivresse publique, et 4. à 5 fr. d'amende ou 1 jour de prison, pour contravention au règlement sur le marché au bétail. — Vandenhogarde Marie, 12 ans, demeurant à Courtrai, est mise à la disposition du gouvernement jusqu'à l'âge de 21 ans, pour avoir volé deux poules. — Pour coups et blessures, 26 fr. d'amende ou 8 jours de prison, avec sursis de 5 ans, à Vanoverbeke Camille, 49 ans, tisserand à Saint-Genois. — Lavenge Arthur, 54 ans, journalier à Courtrai, s'entend infliger 50 fr. d'amende ou 15 jours de prison pour blessures par défaut de prévoyance ou de précaution, et 5 fr. d'amende ou 1 jour de prison pour contravention au règlement sur le roulage. — Derthoghe Cyrille, 51 ans, ouvrier à Mouscron, étant ivre, injuria les gendarmes. Coût : 15 francs d'amende ou 3 jours de prison, et 50 fr. d'amende ou 10 jours de prison, plus les frais. — Pour n'avoir pas rendu un chaudron en cuivre, Dewendt Louis, 65 ans, étameur à Courtrai, s'entend octroyer 1 mois de prison et 26 fr. d'amende ou 8 jours de prison. — Vansteenkiste Auguste, 21 ans, et Ramon Adolphe, 22 ans, tous deux ouvriers de fabrique à Mouscron, sont condamnés chacun à 100 fr. d'amende ou 1 mois de prison, avec sursis de 5 ans ; le premier, pour coups et blessures avec incapacité de travail à un certain Vandamme, de Mouscron, et Malvin Henri, 21 ans, ouvrier de fabrique à Mouscron, inculpé des mêmes faits est acquitté.

COYGHEM

UNE FERME INCENDIÉE PAR LA FOUDRE. — Une femme blessée. — Entre la gare d'Espierres et la place de Coyghem, un peu à l'écart de la grande route, se trouve une petite ferme appartenant à Mme Vve Lahousse, née Nathalie Vanoverbeck, âgée de 77 ans, qui l'exploite avec ses fils, Désiré et Henri.

Jeudi soir, vers dix heures et demie, au plus fort de l'orage, pendant que son fils Désiré était couché — l'autre fils étant momentanément absent — Mme Lahousse était dans sa chambre, lorsqu'un coup de tonnerre formidable éclata. Au même instant, elle sentit une forte brûlure au côté gauche de la figure et à la main. La pauvre femme fut renversée. La foudre, sous la forme d'une grosse boule de feu, était entrée par la cheminée dans la chambre, avait touché le sol, et était sortie par le plafond en communiquant le feu à la toiture en chaume. A peine remise de son émotion et encore tout étourdie, Mme Lahousse donna l'alarme. Son fils et quelques voisins essayèrent d'organiser les premiers secours mais inutilement, car toute la ferme ne fournit déjà plus qu'un vaste brasier. Ce n'est pas sans peine qu'on put faire sortir les trois vaches qui se trouvaient dans l'étable ; l'une d'elles a été grièvement brûlée et devra probablement être abattue. Non seulement il ne reste plus du bâtiment que des pans de murs fumants, mais tout ce qu'il contenait : mobilier, vêtements, lingerie, marchandises, etc., a été complètement détruit, y même que douze poules. La fermière et son fils ont dû demander asile à des voisins obligeants.

Les dégâts s'élèvent à environ quinze mille francs ; il y a assurance. La gendarmerie de Dottignies s'est rendue, vendredi matin, sur les lieux du sinistre, pour ouvrir une enquête. Quant aux blessures de Mme Lahousse, elles sont heureusement peu graves ; elle a reçu les soins de M. le docteur Doutreluigne, de Saint-Genois.

WAEREGHEM

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Par arrêté royal du 24 mai 1902, M. J. Thomas, receveur des contributions directes et des accises à Waereghem (Flandre occidentale), est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

TOURNAI

LE CONCOURS DE GENÈVE. — Nous relevons encore un nom tournaisien dans la liste des artistes dont les œuvres ont été reçues par la ville de Genève pour être imposées aux sociétés inscrites à son concours international de musique des 16, 17 et 18 août prochain. C'est le nom de M. Michel Krein, ancien sous-directeur de la Musique particulière du Roi, dont une œuvre écrite spécialement pour fanfares, a été choisie pour la division d'honneur, section d'excellence.

UNE CHUTE. — Vendredi, à onze heures, du matin, un ouvrier maçon, Florent Lemaire, âgé de 16 ans, demeurant à Orcq, a fait une chute de deux mètres, dans la cour d'une maison de la place Saint-Jean. Il souffre de douleurs internes. Il a reçu les soins de M. le docteur Lehaize.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du vendredi 30 mai 1902. Président : M. Nothomb. — Pour délit de chasse, 200 francs à Delmée Clément, 30 ans, cultivateur à Ogy. 41 francs à Duguuquier Henri, 18 ans, tailleur à Pipaix, pour bris de clôture chez Louviau Gustave, à Leuze. Un mois avec sursis de cinq ans, à Bovart Jules, ouvrier agricole à Esperres, pour coups à Dochy Desiré, à Hérinnes, le 2 février 1902. 165 fr. à Dewasmes César, 45 ans, charcutier à Péruwelz, pour outrages. 90 francs à Dehon François, 65 ans, tailleur à Ath, pour outrage aux mœurs, coups et ivresse.

Le 3 décembre 1901, Nef Edouard, 27 ans, ouvrier électricien à Tournai, et Henris Jules, 27 ans, forgeron à Tournai, se prirent de querelle avec des nommés Nef François, Glorieux Victor et Valenbois Jean-Baptiste, et leur portèrent des coups. Ils sont condamnés avec sursis de cinq ans, Nef Edouard, à 52 francs et Henris Jules, à 26 francs. Pour outrages, huit jours avec sursis de cinq ans, à Delcourt Georges, 27 ans, imprimeur à Belœil. Henry Arthur, 21 ans, maçon à Tournai, s'est, le 1er janvier dernier, rebellé contre les agents de police Dhayer et Tanghe, alors qu'il se trouvait en état d'ivresse sur la voie publique : huit jours avec sursis et 15 francs sans sursis. Par défaut, dix jours, 26 francs ou huit jours à Henebicq Victor, 21 ans, maçon à Tournai, pour outrage aux mœurs le 31 janvier 1902.

ESTAIMPUIS

LA KERMESSE ANNUELLE, qui aura lieu dimanche 1er juin, promet d'être très brillante ; de nombreux forains s'installent sur la Place. Ce jour-là aura lieu le grand carrousel annuel offert aux amateurs, par la société St-Georges. 200 francs de prix. Le musique est établi chez M. Nys, « A la Cloche d'Or ». Après le carrousel, grand bal.

Le SANTAL BLANC

qui guérit toujours si facilement les

MALADIES SECRETES

et supprime les ECOULEMENTS les plus anciens en si peu de temps, **se vend** à Roubaix **l'pharmacie Couvreur**, il n'existe qu'un dépôt pour la région dans cette seule Pharmacie. Le flacon 4 francs. 7399

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

NORD-TOURISTE. — Nous rappelons que c'est demain dimanche, 1er juin, qu'aura lieu la seconde excursion organisée par le Nord-Touriste, et ayant Cysoing comme but. Départ de Roubaix à six heures, au siège social, 104 rue du Moulin, et de Lille, à six heures et demie, au « Bar Continental », place de la Gare. Les deux groupes se rencontreront, vers sept heures, à la jonction de la route nationale de Lille à Tournai, et de la route conduisant à Sainghin, au pavé d'Ascq. Le petit déjeuner sera pris à Cysoing et le retour s'effectuera dans la matinée, avant midi. Le Comité des excursions compte sur la présence de nombreux sociétaires pour assurer le succès de cette sortie. Une excursion générale pour toutes les sections du Nord-Touriste est préparée pour le 22 juin, pour aller participer à la grande fête vélocipédique organisée à Tourmi par la Fédération du Tourmisis de la Ligue Vélocipédique Belge.

LA COURSE BORDEAUX-PARIS. — Rappelons que c'est ce soir samedi, à cinq heures et demie, que sera donné aux Quatre-Pavillons, à Bordeaux, le départ de la course Bordeaux-Paris, soit 594 kilomètres. Rappelons que quarante-deux coureurs sont inscrits et que les favoris sont Wattelier, A. Garin, Huret, Fischer et Chapperon. L'arrivée, qui aura lieu au Vélodrome Buffalo, est prévue pour dimanche, à deux heures et demie de l'après-midi, soit un temps total probable de 21 heures. Lesmamit, l'année dernière, 21 heures 55 minutes. Nous publierons, dimanche et lundi, les résultats de cette épreuve qui en est à sa douzième édition.

MAJOR TAYLOR A COLOGNE. — Le Nègre a encore connu la défaite, jeudi, à Cologne, dans un match à trois qu'il courait contre Ellegaard et Rutt. Major Taylor a gagné la première manche et s'est fait battre dans les deux autres par Rutt ; quant à Ellegaard, il n'a pas poussé. Ajoutons que la pluie a nui à la régularité des courses. Le Nègre courra aujourd'hui samedi à Turin un match contre Momo.

LE MARIAGE D'ELLEGAARD. — Le champion du monde de 1901, Ellegaard, que nous avons applaudi à Roubaix, le 18 avril, se marie à Odensee (Danemark), mercredi prochain. La cérémonie terminée, les jeunes mariés partiront en voyage de noces... à Rome, où le coureur danois prendra part au championnat du monde qu'il compte encore remporter cette année.

LES FRANCS PÉDALEURS ROUBAISIENS, société établie chez M. Van Soye, angle des rues Boucher-de-Perthes et du Luxembourg, donneront, le dimanche 1er juin, un carrousel vélocipédique qui sera couru dans la rue du Luxembourg. 200 francs de prix, dont 100 francs en espèces et 100 francs en objets d'art, seront distribués aux coureurs. Le jeu commencera à deux heures et demie.

LE NORD-TOURISTE ET LA DOUANE. — Chacun sait que la carte d'identité du Nord-Touriste dispense de toute formalité de douane, puisqu'elle procure la libre circulation des bicyclettes à la frontière, mais il est non de faire connaître aux cyclistes qu'à côté de ce système de faveur dont profitent les sociétaires du Nord-Touriste, notre grande société départementale de tourisme, grâce à la considération dont elle jouit maintenant près des pouvoirs publics, près des administration de l'État, obtient fréquemment d'autres avantages secondaires, mais non moins appréciables. C'est ainsi que tout récemment, sur la demande du Comité directeur du Nord-Touriste, M. le Directeur des Douanes du Nord a bien voulu autoriser le bureau de Grimonpont, près du canal de Roubaix, où passant de nombreux cyclistes, à plomber les bicyclettes appartenant aux Français qui se rendent en Belgique. De son côté, M. le Directeur Général des Douanes de Belgique, sur une démarche faite par le Nord-Touriste, a fait connaître qu'il allait recommander la plus grande tolérance pour le passage à la frontière, des appareils photographiques qu'emportent les cyclistes dans leurs excursions. Voilà des mesures qui seront bien accueillies par les pédaleurs de notre région, et qui prouvent que l'union fait toujours la force. Ajoutons que, pour s'affilier au Nord-Touriste, dont le but fondamental est l'amélioration des voies cyclables dans notre département, il suffit d'adresser une demande écrite, accompagnée d'un mandat de cinq francs cinquante centimes (pour première cotisation et insigne), au siège social : 104, rue du Moulin, à Roubaix.

AUTOMOBILISME

UNE ÉPREUVE AUTOMOBILE BRUXELLES-LILLE. — Le gouvernement belge, sur l'initiative de S. M. Léopold II, étudie un projet d'épreuve automobile à l'alcool, conçu dans le genre du Circuit du Nord et dont les points extrêmes seraient Lille et Bruxelles.

LA COURSE PARIS-VIENNE. — L'A.C.F. a reçu de M. Waldeck-Rousseau, l'autorisation officielle de la course Paris-Vienne. Cent trente-neuf véhicules automobiles sont déjà inscrits et la liste n'en sera close que le 15 juin.

FOOTBALL

SPORTING-CLUB ROUBAISIEN. — Dimanche aura lieu le return-match entre la première équipe de l'Etoile Roubaisienne et la seconde du Sporting-Club Roubaisien. Réunion des équipiers à deux heures et demie précises, au local, cafetier Saint-Martin.

LAWN-TENNIS

RACING-CLUB ROUBAISIEN. — La finale du prix Maurice Dubreuil aura lieu dimanche matin, 1er juin, à neuf heures et demie, après les deux derniers matchs éliminatoires H. Dubly contre Bocquet et Ch. Lefebvre contre Maurice Dubly. Le jeu de ces concurrents ne peut manquer d'être intéressant.

AVIRON

RACING-CLUB ROUBAISIEN. — Section nautique. — Le Comité de la section nautique du R.C.R. rappelle aux équipiers que le départ pour la ballade de Pecq aura lieu demain dimanche, à sept heures et demie précises du matin. Les équipiers dont les noms suivent sont priés d'être exacts au rendez-vous : Pour le 4 juniors : D. Mongay, J. Lefebvre, V. Wattrelos, E. Mongay ; — pour le 2 juniors : L. et M. Dubly.

CERCLE NAUTIQUE L'« AVIRON ». — Les régates intimes d'entraînement qui auront lieu dimanche, au Blanc-Seau, sont organisées par le Cercle Nautique l'« Aviron » pour permettre aux membres honoraires et aux personnes qui s'intéressent au sport de l'aviron de juger du travail produit par les équipiers. De nombreuses personnes viendront encourager et honorer de leur présence les rameurs qui se préparent, dimanche, sous leurs yeux, aux grandes luttes nautiques de la saison qui va s'ouvrir.

TIR

LE TIR A LA CARABINE DE RONCQ. — C'est demain dimanche que commencera le cinquième grand concours de tir à la carabine (6 millim.), chez M. J. Dervaux, estaminet du « Saint-Hubert », sur la Place, à Ronco. 150 francs de prix en espèces. Mise, 0.60 cent. ; cinq mises pour 2 fr. 50. Toutes les carabines 6 millim. à pointage découvert sont admises. Les tireurs sont libres d'apporter leurs munitions en même temps que leurs armes. Le tir continuera tout le mois de juin. Distribution des prix le dernier dimanche de juin, jour de clôture.

COURSES A PIED

SPORTING-CLUB ROUBAISIEN. — Dimanche prochain, 1er juin, à neuf heures du matin, sur le terrain du Sporting, entraînement de courses à pied pour les épreuves suivantes : 100 m., 400 m., 800 m., 1.500 m., en vue du classement général. Amende aux absents.

STADE ROUBAISIEN. — Demain, dimanche, le S.R. ira disputer, à St-Omer, les courses interclubs organisées par l'U.S. Audomaroise. Le départ se fera pour tous, à la gare de Roubaix, par le train de 9 h. 48. Rendez-vous à neuf heures et demie, à la gare, où les billets de 50 p. c. de réduction seront distribués. Sont inscrits pour les courses à pied : Ed. Toulet, Paul Honorez, L. Bovie, Donat Rohart, Henri Catteau ; pour les courses cyclistes : J. Vervaecke, Comet, Usm. Thiersen. La section cycliste du S.R. a également organisé une excursion ayant St-Omer pour but. Pour les cyclistes, rendez-vous à cinq heures et demie, en face du « Café Belle-Vue ». L'allure sera modérée, de façon à permettre à tous de prendre part à cette promenade. La Commission espère que les cyclistes seront nombreux ; ils attendront leurs camarades à l'arrivée du train à St-Omer.

HIPPISME

COURSES A MAISONS-LAFFITTE. — Paris, 30 mai. — (Par dépêche.) — PRIX DE PORT-MARLY (à reclamer, 3.000 fr., 2.000 mètres) : 1er, Kansas (Michael), pesage 354.00, placé 84.50, pelouse 186.00, placé 57.00 ; 2e, La Souris (Thorpe), pes. 27.00, pel. 15.00 ; 3e, Laversine II (Ch. Childs), pes. 106.50, pel. 65.00. — PRIX FAISAN (5.000 fr., 1.000 m.) : 1er, Fantassin (G. Stern), pesage 30.00 placé 14.50, pelouse 11.00, placé 6.50 ; 2e Datura II (Mac Intyre), pes. 19.50, pel. 8.50 ; 3e, Xérès (Rigby), pes. 32.00, pel. 19.00. — PRIX DE BEL-SITO (à reclamer, 7.000 fr., 2.400 m.) : 1er, Sorella (Thorpe), pesage 132.50, placé 21.00, pelouse 62.00, placé 11.00 ; 2e, Don'an (M. Henri), pes. 16.00, pel. 8.00 ; 3e, Brunehaut (J. Reiff), pes. 12.50, pel. 6.00. — PRIX DE MANY (5.000 fr., 2.000 m.) : 1er, Dampierre (Parfrement), pesage 64.50, placé 35.50, pelouse 36.50, placé 14.50 ; 2e, Dinah (R. Robert), pes. 16.00, pel. 7.50. — PRIX ELF (handicap, 10.000 fr., 3.000 m.) : 1er, Coup Double (Thorpel, pesage 94.50, placé 28.50, pelouse 51.00, placé 16.50 ; 2e, Crésus (Baron-Foy), pes. 59.00, pel. 24.00 ; 3e, Milady (Mac Intyre), pes. 20.50, pel. 12.50. — PRIX NARCISSE (5.000 fr., 2.200 m.) : 1er, Buckingham II (J. Reiff), pesage 62.00, placé 39.00, pelouse 35.50, placé 19.00 ; 2e, Hebe (G. Stern), pes. 65.00, pel. 26.00.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Concours annoncés :

ROUBAIX. — Rappel des concours du dimanche 1er juin :

Avenir du Tilleul. — Chantilly, chez M. Delcroix, rue Decrême, 40. Prix d'honneur, 75 francs et 2 régulateurs.

Les Deux Roubaisiennes. — Chantilly, organisé chez M. J.-B. Baert, rue de la Chaussée ; un deuxième bureau fonctionnera chez M. Lefebvre, rue de Wasquehal (Blanc-Seau). Prix d'honneur, 100 francs et 2 régulateurs. Prix d'excellence, 50 francs, répartis en 5 prix de 10 francs, aux cinq premières séries suivant celles pour les régulateurs. Le même pigeon ne peut participer qu'à un seul prix d'honneur en espèces.

Centre. — Clermont, chez M. A. Baert, rue Chevreuil (près de l'Epeule), Croix. Prix d'honneur, 50 francs et 2 régulateurs.

CROIX. — L'Union organise un concours sur Surville, chez M. Amadé Leconte, rue Mimbeau. Prix d'honneur, 5 0francs, 2 régulateurs et 1 lapin.

TOURCOING. — Chez M. Ch. Delporte, rue de Paris, dimanche 1er juin, concours sur Chantilly. 100 francs de prix d'honneur. La mise en paniers aura lieu ce soir, de quatre à sept heures.

RONCQ (Blanc-Four). — Chez Mme Veuve Verstraete, rue de Lille, 147, concours sur Chantilly dimanche 1er juin. 50 francs de prix d'honneur. Inscription ce soir, de cinq heures à huit heures un quart. 7178d

ROUBAIX. — La société « Le Pigeon Phénomène », établie chez M. Bruno Trachet, rue de la Paix, 55, donnera, à l'occasion de la ducasse du Jean-Ghislain, le lundi 30 juin 1902, un concours sur Clermont (Roubaix seul). — 50 francs de prix d'honneur. Un régulateur à la première série de 2 pigeons non désignés. La mise est fixée à 1 fr. 50, dont 1 fr. pour prix et 0 fr. 50 pour frais. L'inscription des pigeons se fera la veille, de quatre à sept heures du soir.

TOURCOING. — La société « Le Martinet », établie chez M. Henri Turpin, rue du Tilleul, 177, rappelle aux amateurs, dans un rayon de 15 kilomètres, son concours sur Tours, le dimanche 8 juin 1902 (concours préparatoire pour Angoulême). — 500 francs de prix d'honneur. — Poule unique, 25 cent. Poule à 50 cent., 1 prix par 25 inscriptions. Poules facultatives de 1, 2, 3, 5, 10 et 20 francs, un prix par 7 inscriptions. Mise obligatoire : 2 francs, un prix par 7 inscriptions. Mise obligatoire : 2 fr. Mise facultative, 1 fr. — Un magnifique régulateur sera joué à raison de 25 cent. par pigeon. Pigeons d'essai à 50 centimes. — Mise en paniers le jeudi 5 juin, de quatre à dix heures du soir.

— Concours de semaine : Mardi 3 juin, au même local, concours sur Chantilly, dans un rayon de 6 kilomètres. 100 francs de prix d'honneur. Mise en paniers le lundi, de quatre à sept heures. 7311d

Résultats de concours :

ROUBAIX. — Résultat du concours de Chantilly, organisé par la société les Amis-Réunis, chez M. H. Debouschere, rue de Lannoy ; 570 pigeons lâchés à 6 heures, par M. Bursens, convoyeur. — 1er, Vacbuste, 4 p. ; 2e, F. D'hondt ; 3e, Dubus, 3 p. ; 4e, Quint, 3 p. ; 5e, Dubus, 4 p. ; 6e, Vandistadt, h. ; 7e, Leernis, 4 p. ; 8e, Cosielam ; 9e, Alois, h. ; 10e, G. Bayart, h. ; 11e, Lienard Lepers, 4 p. ; 12e, Retur, 2 p. ; 13e, Catteau, 1 p. ; 14e, Renard, 1 p. ; 15e, Deberghe, 2 p. ; 16e, Dancoisne, 1 p. ; 17e, J. Agache ; 18e, Quivrain, 1 p. ; 19e, J. Dorchies, 2 p. ; 20e, Rucquoi, h. ; 21e, Cattel, 2 p. ; 22e, Lahousse, 3 p. ; 23e, Duhamel, 5 p. ; 24e, Vandistadt, h. ; 25e, Rousseau, 1 p. ; 26e, Bacs, 5